ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 22353

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion au regard de leur droit à la retraite. En effet, à l'inverse des chômeurs indemnisés par les ASSEDIC, les bénéficiaires du RMI ne bénéficient pas de points de retraite, ce qui prive certains d'entre eux du nombre d'annuités nécessaires à l'ouverture de leurs droits à la retraite. Il lui demande en conséquence quelles dispositions son ministère entend proposer pour rétablir les droits à la retraite de cette population déjà en situation de précarité.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22353
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6639